

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1146

2 juin 2010

SOMMAIRE

ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l.	54967	Montanimmo S.A.	54975
Atiken Lux Invest S.A.	54965	Montanimmo S.A.	54976
AVCI Trade S.à r.l.	54971	MPP Invest 1 S.A.	54965
BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l.	55008	Navarez S.A.	54972
CA.P.EQ. Partners S.A.	54999	Navarez S.A., SPF	54972
Ceres Invest S.A.	54965	Norman International S.A.	54967
Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l.	54971	Novasol Investments S.A.	54975
Chartinvest S.A.	54965	NR Electronic S.à r.l.	54964
Compas S.A.	54970	N.W.C. S.A.	54994
Duxton Capital S.à r.l.	54964	Ohio S.à r.l.	54994
Equinox Investment Company S.C.P.A.	55006	Otto Colmesch G.m.b.H.	54975
Euronica S.A.	54975	Palila Investments S.A.	54986
Flime Investments S.A.	54975	Pan European Finance S.à r.l.	54992
Foyer S.A.	54968	Penska Management Services S.à r.l.	54969
Hameur S.C.A	54969	PGF II S.A.	54970
HBI Hannover S.à.r.l.	54976	Pixel.Lu	54969
HBI Holzhauser Markt S.à.r.l.	54979	PRIMATUM Fund Management S.à r.l. ...	54965
HBI Maisach S.à.r.l.	54983	RFC S.à r.l.	54962
HBI Miraustrasse S.à r.l.	54986	Safeway Properties S.A.	54971
HBI Regensburg S.à r.l.	55003	Skype Global S.à r.l.	54964
H'Corp	54966	SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs mobilières et immobilières S.A.	54970
Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.	54967	Spirus Investments S.à r.l.	54966
Iris Investments S.A.	54966	Stericycle Europe S.à r.l.	54971
Ivanhoe Zhengzhou Investments S.à r.l.	55000	Sunray Investment S.A.	55008
Jupiter Merlin Funds	54966	TDK Recording Media Europe S.A.	54972
Kraft Foods Biscuit Financing Luxembourg S.à r.l.	54966	Trade and Properties S.A.	54968
Léon KOEUNE-AREND s.à r.l.	54992	Union Textiles A.G.	54964
Leopard Holding Company S.à.r.l.	54970	Universal Trader S.A.	54972
Maldovan S.A.	54999	Vanessa et ses Parents	54968
Mineral Equipments and Engineering	54979	Vivis S.A.	54969
Montanimmo S.A.	54974	Volmon Invest S.A.	54989
		W2007 Parallel Bora S.à r.l.	54968
		Weather Investments S.A.	54964
		WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.	54967
		Winni S.A.	55008

RFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3643 Kayl, 21, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 152.632.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Madame Léa GALES, commerçante, née à Luxembourg, le 13 mars 1945, demeurant à L-3770 Tétange, 114, rue Principale;

2° Monsieur Raoul FIORETTI, comptable, né à Thionville (France), le 2 avril 1969, demeurant à L-3643 Kayl, 21, rue de la Forêt.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "RFC S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Kayl.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce d'articles de la coutellerie et de l'ensemble des articles qui s'y rapportent. Dans l'exercice de son activité la société peut participer à des foires et marchés et procéder aux ventes à distance.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

- Madame Léa GALES, prénommée cent quatre-vingt-dix parts sociales	190
- Monsieur Raoul FIORETTI, prénommé soixante parts sociales	60
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1° Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Raoul FIORETTI, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2° Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-3643 Kayl, 21, rue de la Forêt.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Léa Gales, Raoul Fioretti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 avril 2010. LAC / 2010 / 17121. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société à des fins administratives.

Senningerberg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056975/108.

(100057587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Weather Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.924.

—
Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 16 mars 2010

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weather Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056388/13.

(100057512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 94.353,70.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056392/11.

(100057327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Duxton Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. NR Electronic S.à r.l.)

Siège social: L-5884 Howald, 294, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 122.764.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7. April 2010.

Référence de publication: 2010056430/11.

(100057404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Union Textiles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.018.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 02 avril 2010, que:

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes sortant Eurocomptes SA (RCS Luxembourg B37263), ayant son siège établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, la société EURO ASSOCIATES (RCS Luxembourg B23090), avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2010.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2010056655/19.

(100057505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Chartinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056432/10.

(100057319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Ceres Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 avril 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056434/11.

(100056765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Atiken Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056435/10.

(100057011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

PRIMATUM Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.268.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58385 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056448/10.

(100057300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

MPP Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 148.547.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010056454/13.

(100057566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Kraft Foods Biscuit Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.071.265,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056450/11.

(100057328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Iris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 avril 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056451/11.

(100056768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

H'Corp, Société à responsabilité limitée,

(anc. Spirit Investments S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.191.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 janvier 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 février 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010056456/14.

(100057571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Jupiter Merlin Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 139.274.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 8 janvier 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Jonathan Carey (résident en Angleterre), Garth Lorimer Turner (résident aux Bermudes) et Patrick Zurstrassen (résident au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg) et Maître Jacques Elvinger (résident à Luxembourg), aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.
2. L'assemblée a ré-élu Ernst & Young à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour JUPITER MERLIN FUNDS
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010056659/18.

(100057030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 février 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010056457/13.

(100057573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.645.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 02 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} mars 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010056458/13.

(100057578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Invenergy Wind Europe IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.141.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 mars 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010056459/13.

(100057582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Norman International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 72.947.

La société REVILUX S.A. informe le Registre de Commerce et des Sociétés de sa démission du poste de Commissaire aux Comptes de la société NORMAN INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-72.947, à compter du 16 avril 2010.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

REVILUX S.A.

Réviseurs d'Entreprises

Claude FABER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010056557/15.

(100057127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Vanessa et ses Parents, Société Civile.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg E 3.844.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 janvier 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 février 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010056460/13.

(100057591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Trade and Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 90.537.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 janvier 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 février 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010056461/13.

(100057593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

FOYER, Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010056462/12.

(100056986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

W2007 Parallel Bora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.834,13.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.278.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010056530/16.

(100057214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Hameur S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2412 Howald, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 57.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010056463/12.

(100057010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pixel.Lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010056464/12.

(100057099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Penska Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 25.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010056465/12.

(100057149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Vivis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.549.

Dépôt rectificatif en remplacement de la mention, déposée le 26.03.2010, sous le numéro L100044128.05 concernant le bilan au 31.12.2008, déposée le 26.03.2010, numéro L100044128.04

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 janvier 2010

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2009. L'Assemblée décide de renouveler son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010056671/18.

(100057386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Leopard Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 150.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010056466/12.

(100057164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

SOGEVA S.A., SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs mobilières et immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 66.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010056467/13.

(100057180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

PGF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010056468/12.

(100057199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Compas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.428.

Nomination de représentant permanent de l'administrateur de La Société:

1) suite aux résolutions de la Société Manacor (Luxembourg) S.A., administrateur de la Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAS S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2010056640/17.

(100056856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010056469/12.

(100057236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Safeway Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010056470/12.

(100057305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

AVCI Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 127.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 MARS 2010.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2010056472/12.

(100057346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Stericycle Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.343.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 mars 2010

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010056488/13.

(100057604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Navarez S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Navarez S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 55.647.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 janvier 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 février 2010
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010056473/14.

(100057603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Universal Trader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 133.667.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 janvier 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 février 2010
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010056490/13.

(100057605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

TDK Recording Media Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 31.373.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth of March.

Before Us, Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TDK Recording Media Europe S.A." (identity number 1989 22 03 094), a "société anonyme" having its registered office in L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, registered in the R.C.S.L. under the number B 31.373, incorporated by a deed of the undersigned notary dated August 16th, 1989, published in the Mémorial C, number 1 from January 2nd, 1990, and amended by deeds of the undersigned notary dated March 23rd, 1990, published in the Mémorial C, number 361 from October 5th, 1990, dated September 28th, 1990 and October 1st, 1990, both published in the Mémorial C, number 114 from March 9th, 1991, dated December 4th, 1990, published in the Mémorial C, number 193 from April 23th, 1991, dated February 4th, 1991, published in the Mémorial C, number 300 from August 2nd, 1991, dated April 23rd, 1991, published in the Mémorial C, number 397 from October 18th, 1991, dated July 10th, 1992, published in the Mémorial C, number 545 from November 25th, 1992, and dated April 1st, 1993, published in the Mémorial C, number 317 from July 3rd, 1993, the corporate capital having been converted into euro by a deed under private seal, dated June 18th, 1999, published in the Mémorial C, number 707 from September 23rd, 1999 and by a deed of the undersigned notary dated December 7th, 2004, published in the Mémorial C, number 342 from April 16th, 2005.

The meeting was opened and Mr Yoshiyuki NAMBA, director and Executive Vice-President of the company TDK Europe S.A., residing in Düsseldorf, (Germany), being in the chair,

who appoints as secretary of the meeting Mr François QUOIRIN, Manager, residing in Houdemont (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mr Sascha HEIDEN, legal counsel, residing in Esch-sur-Alzette.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

- Transfer of the registered seat of the Company from the current address at Zone Industrielle Bommelscheuer, L-4940 Bascharage to the new address at 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

- Amendment of the first paragraph of article 2 and of the first paragraph of article 13 of the articles of association of the Company.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies, if any, initialled "ne varietur" by the proxyholders.

III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Resolution

The meeting decides

(i) to transfer the registered seat of the Company from the current address at Zone Industrielle Bommelscheuer, L-4940 Bascharage to the new address at 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof,

(ii) to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Par. 1.** The registered office of the corporation is established in Windhof, Grand Duchy of Luxembourg."

(iii) to amend the first paragraph of article 13 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 13. Par. 1.** The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Friday of June, at 2 pm."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at nine hundred euro (€ 900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TDK Recording Media Europe S.A." (numéro d'identité 1989 22 03 094), avec siège social à L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 31.373, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 1989, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 23 mars 1990, publié au Mémorial C, numéro 361 du 5 octobre 1990, en date des 28 septembre 1990 et 1^{er} octobre 1990, tous les deux publiés au Mémorial C, numéro 114 du 9 mars 1991, en date du 4 décembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 193 du 23 avril 1991, en date du 4 février 1991, publié au Mémorial C, numéro 300 du 2 août 1991, en date du 23 avril 1991, publié au Mémorial C, numéro 397 du 18 octobre 1991, en date du 10 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 545 du 25 novembre 1992, et en date du 1^{er} avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 317 du 3 juillet 1993, le capital social ayant été converti en euros suivant acte sous seing privé daté du 18 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 707 du 23 septembre 1999, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 342 du 16 avril 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yoshiyuki NAMBA, administrateur et vice-président exécutif de la société TDK Europe S.A., demeurant à Düsseldorf (Allemagne),

qui désigne comme secrétaire Monsieur François QUOIRIN, directeur, demeurant à Houdemont (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sascha HEIDEN, conseiller juridique, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Transfert du siège social de l'adresse actuelle sise Zone Industrielle Bommelscheuer, L-4940 Bascharage à l'adresse nouvelle sise 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

- Modification du premier alinéa de l'article 2 et du premier alinéa de l'article 13 des statuts de la société.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations, s'il en a, paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide

(i) de transférer le siège social de l'adresse actuelle sise Zone Industrielle Bommelscheuer, L-4940 Bascharage à l'adresse nouvelle sise 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof,

(ii) de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 1.** Le siège social de la Société est établi à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg."

(iii) de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13. Al. 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NAMBA, QUOIRIN, HEIDEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2010. Relation: CAP/2010/1143. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 avril 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010057054/116.

(100057690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Montanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 121.065.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010056492/14.

(100057131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Flime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056493/10.

(100057335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Euronica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.955.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056494/10.

(100057333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Montanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 121.065.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010056496/14.

(100057135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Otto Colmesch G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 125.819.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056499/10.

(100056844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Novasol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056500/10.

(100057304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Montanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 121.065.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010056495/14.

(100057134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Hannover S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 113.226.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Hannover S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113226 and having a share capital of thirty-nine thousand eight hundred and fifty euro (EUR 39,850) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of two million two hundred and fifty-six thousand five hundred euro (EUR 2,256,500) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-nine thousand eight hundred and fifty euro (EUR 39,850), represented by seven hundred and ninety-seven (797) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to two million two hundred and ninety-six thousand three hundred and fifty euro (EUR 2,296,350) by way of issuance of forty-five thousand one hundred and thirty (45,130) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million two hundred and fifty-six thousand five hundred euro (EUR 2,256,500) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-nine thousand eight hundred and fifty euro (EUR 39,850), represented by seven hundred and ninety-seven (797) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to two million two hundred and ninety-six thousand three hundred and fifty euro (EUR 2,296,350) by way of issuance of forty-five thousand one hundred and thirty (45,130) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of two million two hundred and fifty-six thousand five hundred euro (EUR 2,256,500) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of two million two hundred and fifty-six thousand five hundred and forty-five euro thirty-one cents (EUR 2,256,545.31) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of two million two hundred and fifty-six thousand five hundred euro (EUR 2,256,500) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of forty-five euro thirty-one cents (EUR 45.31) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of two million two hundred and fifty-six thousand five hundred and forty-five euro thirty-one cents (EUR 2,256,545.31) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at two million two hundred and ninety-six thousand three hundred and fifty euro (EUR 2,296,350) represented by forty-five thousand nine hundred and twenty-seven (45,927) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Hannover S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113226 et dont le capital social s'élève à trente-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 39.850) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux million deux cent cinquante-six mille cinq cent euros (EUR 2.256.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 39.850), représenté par sept cent quatre-vingt-dix-sept (797) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à deux million deux cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante euros (EUR 2.296.350) par l'émission de quarante-cinq mille cent trente (45.130) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de deux million deux cent cinquante-six mille cinq cent euros (EUR 2.256.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 39.850), représenté par sept cent quatre-vingt-dix-sept (797) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à deux million deux cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante euros (EUR 2.296.350) par l'émission de quarante-cinq mille cent trente (45.130) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux million deux cent cinquante-six mille cinq cent euros (EUR 2.256.500) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de deux million deux cent cinquante-six mille cinq cent quarante-cinq euros trente-et-un cents (EUR 2.256.545,31) est à affecter comme suit:

(i) un montant de deux million deux cent cinquante-six mille cinq cent euros (EUR 2.256.500) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de quarante-cinq euros trente-et-un cents (EUR 45,31) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de deux million deux cent cinquante-six mille cinq cent quarante-cinq euros trente-et-un cents (EUR 2.256.545,31) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux million deux cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante euros (EUR 2.296.350), représenté par quarante-cinq mille neuf cent vingt-sept (45.927) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1273. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010056996/175.

(100057683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

M2E, Mineral Equipments and Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 36.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 MARS 2010.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2010056501/12.

(100057352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Holzhauser Markt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.882.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Holzhauser Markt S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116882 and having a share capital of twenty-seven thousand one hundred and fifty euro (EUR 27,150) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of nine million five hundred and forty-four thousand and one hundred euro (EUR 9,544,100) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-seven thousand one hundred and fifty euro (EUR 27,150), represented by five hundred and forty-three (543) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to nine million five hundred and seventy-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 9,571,250) by way of issuance of one hundred and ninety thousand eight hundred and eighty-two (190,882) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million five hundred and forty-four thousand one hundred euro (EUR 9,544,100) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-seven thousand one hundred and fifty euro (EUR 27,150), represented by five hundred and forty-three (543) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to nine million five hundred and seventy-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 9,571,250) by way of issuance of one hundred and ninety thousand eight hundred and eighty-two (190,882) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of nine million five hundred and forty-four thousand one hundred euro (EUR 9,544,100) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of nine million five hundred and forty-four thousand one hundred and eighteen euro ninety-five cents (EUR 9,544,118.95) is to be allocated as follows:

(i) an amount of nine million five hundred and forty-four thousand one hundred euro (EUR 9,544,100) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of eighteen euro ninety-five cents (EUR 18.95) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of nine million five hundred and forty-four thousand one hundred and eighteen euro ninety-five cents (EUR 9,544,118.95) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at nine million five hundred and seventy-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 9,571,250) represented by one hundred and ninety-one thousand four hundred and twenty-five (191,425) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand six hundred and twenty-five euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Holzhauser Markt S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116882 et dont le capital social s'élève à vingt sept mille cent cinquante euros (EUR 27.150) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf million cinq cent quarante-quatre mille cent euros (EUR 9.544.100) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt sept mille cent cinquante euros (EUR 27.150), représenté par cinq cent quarante-trois (543) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à neuf million cinq cent soixante-et-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 9.571.250) par l'émission de cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-deux (190.882) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HB1 S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de neuf million cinq cent quarante-quatre mille cent euros (EUR 9.544.100) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt sept mille cent cinquante euros (EUR 27.150), représenté par cinq cent quarante-trois (543) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à neuf million cinq cent soixante-et-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 9.571.250) par l'émission de cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-deux (190.882) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf million cinq cent quarante-quatre mille cent euros (EUR 9.544.100) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de neuf million cinq cent quarante-quatre mille cent dix-huit euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 9.544.118,95) est à affecter comme suit:

(i) un montant de neuf million cinq cent quarante-quatre mille cent euros (EUR 9.544.100) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de dix-huit euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 18,95) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de neuf million cinq cent quarante-quatre mille cent dix-huit euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 9.544.118,95) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à neuf million cinq cent soixante-et-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 9.571.250), représenté par cent quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-cinq (191.425) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille six cent vingt-cinq euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1272. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010056997/176.

(100057645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

HBI Maisach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.362.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarretton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Maisach S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116362 and having a share capital of twenty-five thousand two hundred euro (EUR 25,200) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred and sixty-four thousand five hundred and fifty euro (EUR 864,550) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-five thousand two hundred euro (EUR 25,200), represented by five hundred and four (504) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to eight hundred eighty-nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 889,750) by way of issuance of seventeen thousand two hundred and ninety-one (17,291) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred and sixty-four thousand five hundred and fifty euro (EUR 864,550) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-five thousand two hundred euro (EUR 25,200), represented by five hundred and four (504) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to eight hundred eighty-nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 889,750) by way of issuance of seventeen thousand two hundred and ninety-one (17,291) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of eight hundred and sixty-four thousand five hundred and fifty euro (EUR 864,550) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of eight hundred and sixty-four thousand five hundred ninety-six euro seventy-eight cents (EUR 864,596.78) is to be allocated as follows:

(i) an amount of eight hundred and sixty-four thousand five hundred and fifty euro (EUR 864,550) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of forty-six euro seventy-eight cents (EUR 46.78) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of eight hundred and sixty-four thousand five hundred ninety-six euro seventy-eight cents (EUR 864,596.78) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at eight hundred eighty-nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 889,750) represented by seventeen thousand seven hundred and ninety-five (17,795) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Maisach S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116362 et dont le capital social s'élève à vingt cinq mille deux cents euros (EUR 25.200) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 864.550) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt cinq mille deux cents euros (EUR 25.200), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 889.750) par l'émission de dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (17.291) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de huit cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 864.550) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt cinq mille deux cents euros (EUR 25.200), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 889.750) par l'émission de dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (17.291) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 864.550) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de huit cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize euros soixante-dix-huit cents (EUR 864.596,78) est à affecter comme suit:

(i) un montant de huit cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 864.550) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de quarante-six euros soixante-dix-huit cents (EUR 46,78) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de huit cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize euros soixante-dix-huit cents (EUR 864.596,78) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 889.750), représenté par dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze (17.795) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1271. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010056998/172.

(100057638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Palila Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.077.

Extrait de la réunion du conseil d'administration de la Société du 17 février 2010

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer les bureaux de la Société de son adresse actuelle au 15, boulevard Prince Henri. L-1724 Luxembourg à la date effective de ce 17 février 2010 et d'y exécuter toute documentation en relation à ce transfert, y compris tout contrat de location.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

PALILA INVESTMENTS SA

Yves CACCLIN / Aurélien FORTIN

Référence de publication: 2010056533/16.

(100056913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Miraustrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.672.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarretton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Miraustrasse S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122672 and having a share capital of twenty-four thousand eight hundred and fifty euro (EUR 24,850) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred and seventy-seven thousand four hundred and fifty euro (EUR 877,450) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-four thousand eight hundred and fifty euro (EUR 24,850), represented by four hundred and ninety-seven (497) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to nine hundred and two thousand and three hundred euro (EUR 902,300) by way of issuance of seventeen thousand five hundred and forty-nine (17,549) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred and seventy-seven thousand four hundred and fifty euro (EUR 877,450) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-four thousand eight hundred and fifty euro (EUR 24,850), represented by four hundred and ninety-seven (497) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to nine hundred and two thousand and three hundred euro (EUR 902,300) by way of issuance of seventeen thousand five hundred and forty-nine (17,549) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of eight hundred and seventy-seven thousand four hundred and fifty euro (EUR 877,450) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of eight hundred and seventy-seven thousand four hundred and ninety-two euro fifty-seven cents (EUR 877,492.57) is to be allocated as follows:

(i) an amount of eight hundred and seventy-seven thousand four hundred and fifty euro (EUR 877,450) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of forty-two euro fifty-seven cents (EUR 42.57) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of eight hundred and seventy-seven thousand four hundred and ninety-two euro fifty-seven cents (EUR 877,492.57) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at nine hundred and two thousand and three hundred euro (EUR 902,300) represented by eighteen thousand and forty-six (18,046) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred and twenty-five euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Miraustrasse S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122672 et dont le capital social s'élève à vingt-quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 24.850) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 877.450) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 24.850), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à neuf cent deux mille trois cents euros (EUR 902.300) par l'émission de dix-sept mille cinq cent quarante-neuf (17.549) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de huit cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 877.450) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 24.850), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à neuf cent deux mille trois cents euros (EUR 902.300) par l'émission de dix-sept mille cinq cent quarante-neuf (17.549) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 877.450) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de huit cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze euros cinquante-sept cents (EUR 877.492,57) est à affecter comme suit:

(i) un montant de huit cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 877.450) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de quarante-deux euros cinquante-sept cents (EUR 42,57) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de huit cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze euros cinquante-sept cents (EUR 877.492,57) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à neuf cent deux mille trois cents euros (EUR 902.300), représenté par dix-huit mille quarante-six (18.046) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (Les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille deux cent vingt-cinq euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1279. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010057000/173.

(100057873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Volmon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.240.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Volmon Invest S.A." (the "Company"), a public limited liability company incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 87.240, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of April 25, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1093 of July 17, 2002.

The meeting is chaired by Mr. Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Ms. Gaëlle Bernard, employee with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. It appears from the said attendance list that all the one thousand (1,000) shares of the Company, with a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each, which shares are fully paid up, are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda. The represented shareholders declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

2. Appointment of Mr. Alain Blondelet, auditor, born on March 27th, 1966 in Longlier, Belgium, having his professional address at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

3. Full discharge given to the directors of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution, unless the liquidation reveals faults in the execution of their duties.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting resolves to appoint Mr. Alain Blondelet, auditor, born on March 27th, 1966 in Longlier, Belgium, having his professional address at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting resolves to give full discharge to directors of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution, unless the liquidation reveals faults in the execution of their duties.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Volmon Invest S.A." (la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.240, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 25 avril 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1093 du 17 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Melle Gaëlle Bernard, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions de la Société, d'une valeur nominale de mille Euro (€ 1.000,-) chacune, toutes entièrement libérées, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation.

2. Nomination de M. Alain Blondelet, auditeur, né le 27 mars 1966 à Longlier, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils ne sont pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leurs mandats, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

IV. L'assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Alain Blondelet, auditeur, né le 27 mars 1966 à Longlier, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils ne sont pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par son nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, G. BERNARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51690. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010057057/156.

(100057747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pan European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.493.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056497/12.

(100057253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Léon KOEUNE-AREND s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 18, rue Nic Arend.

R.C.S. Luxembourg B 151.026.

L'an deux mil dix, le trente et un mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Léon KOEUNE, cultivateur, né à Flaxweiler le 13 octobre 1935, matricule 1935 10 13 012, et son épouse

Madame Nelly Jeanne AREND, sans état, née à Luxembourg le 29 octobre 1937, matricule 1937 10 29 306, demeurant ensemble à L-8355 Garnich, 18, rue Nic Arend.

54993

Exposé

1. Monsieur Léon KOEUNE est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Léon KOEUNE-AREND s.à r.l." ayant son siège à Garnich, 18, rue Nic Arend, matricule 2010 24 01 191, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 janvier, publié au au Mémorial C numéro 471 du 4 mars 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.026 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

2. Les comparants sont propriétaires des immeubles suivants:

Commune de Garnich, section B de Garnich:

Numéro 48/4973, lieu dit "Rixegoard", place, contenant 06 ares 54 centiares,

Numéro 48/4974, même lieu dit, place, contenant 05 ares 85 centiares,

Numéro 48/4975, même lieu dit, place, contenant 05 ares 80 centiares,

Numéro 48/4976, même lieu dit, place, contenant 04 ares 83 centiares,

Numéro 48/4977, même lieu dit, place, contenant 04 ares 76 centiares.

Les comparants estiment d'un commun accord la valeur de ces immeubles à € 35.000,- (trente-cinq mille Euros) l'are, soit:

- Numéro 48/4973:	228.900,-
- Numéro 48/4974:	204.750,-
- Numéro 48/4975:	203.000,-
- Numéro 48/4976:	169.050,-
- Numéro 48/4977:	<u>166.600,-</u>
- TOTAL:	972.300,-

Origine de propriété

Les parcelles ci-dessus sont tirées de l'ancien numéro cadastral 48/2491 que les époux Léon KOEUNE et Nelly AREND ont reçu des parents de la dame Nelly AREND, les époux Nicolas AREND et Clémentine OLINGER de Garnich, aux termes d'un acte contenant donation et contrat de mariage reçu par Maître Gustave-Paul MANTERNACH, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 6 octobre 1960, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de Luxembourg le 7 novembre 1960, volume 125, numéro 13.

Ceci exposé, Monsieur Léon KOEUNE s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a prié le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de neuf cent soixante-douze mille trois cents Euros (€ 972.300,-) pour être porté de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à neuf cent quatre-vingt-quatre mille huit cents Euros (€ 984.800,-) par l'apport en nature des immeubles plus amplement décrits ci-dessus, et représentés par une augmentation de la valeur nominale des parts sociales représentant le capital de la société à la valeur de € 9.848,-.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-quatre mille huit cents Euros (€ 984.800,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de neuf mille huit cent quarante-huit Euros (€ 9.848,-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites."

Mutation

En suite de l'apport ci-dessus, il convient de muter la propriété des immeubles ci-dessus plus amplement à la société à responsabilité limité LEON KOEUNE-AREND s.à r.l. avec siège à Garnich, matricule 2010 24 01 191.

Troisième résolution

Attendu que les deux comparants ont adopté le régime de la communauté universelle, ils sont à considérer comme associés à parts égales, Monsieur Léon KOEUNE restant cependant seul gérant avec pouvoir de signature non limité.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de € 13.000,-.

Pouvoirs

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs à Madame Véronique BARATON, clerc de notaire, demeurant à Garnich, à l'effet de faire dresser et signer tous

actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs de l'acte de vente, pour mettre celui-ci en concordance avec les documents hypothécaires et cadastraux et ceux de l'état civil des parties.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants de tout ce qui précède, ils ont signé avec le notaire la présente minute après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: L. Koeune, N. Arend, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2010. Relation: CAP/2010/1178. Reçu cinq mille huit cent trente-trois euros quatre-vingts cents. $972.300 \text{ à } 5\% = 4.861,50$, $2/10 = 972.30 = 5.833,80 \text{ €}$.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010057032/75.

(100057694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

N.W.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.306.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056507/10.

(100057332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Ohio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 152.620.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of April.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary with office in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

has appeared:

The undersigned, Ipanema III LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered seat at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

hereby represented by Me Ludovic SAMONINI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, whether movable or immovable, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of investments and the administration, control and development thereof.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may issue notes, bonds or other debt securities or otherwise create, incur, assume, refinance or guarantee any debt, pledge, mortgage or other obligation.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose all in the widest sense of the word.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Ohio S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.00) represented by one hundred (100) shares with a par value of two hundred fifty US Dollars (USD 250.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed at least of one "Class A Manager" and one "Class B Manager", who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The managers may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

one hundred (100) shares by Ipanema III LLC, aforementioned.

The one hundred (100) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Valuation and Costs

The share capital is estimated at EUR 18,324.- (exchange rate (median price) on April 15, 2010: USD 1.- = EUR 0.73296).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Claude Faber, chartered accountant, born on December 20, 1956, at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, as Class A manager of the Company;
 - Didier Kirsch, chartered accountant, born on February 9, 1964, at Thionville (France), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, as Class A manager of the Company;
 - Johannes Burger, attorney at law, born on August 30, 1960, at Bregenz (Austria), professionally residing at Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein as Class B manager of the Company; and
 - Heinz Grabher, attorney-at-law, born on January 11, 1958, at Lustenau (Austria), residing at Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Austria, as Class B manager of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, THE PRESENT NOTARIAL DEED is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said party have signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Ipanema III LLC, "a limited liability company" constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

ici représentée par Me Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a constitué les statuts comme suite:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements mobiliers ou immobiliers, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre manière de valeurs des investissements de toutes natures ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces investissements.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra émettre des obligations ou autres instruments de dettes ou encore souscrire, assumer, refinancer, ou garantir toute dette, engagement, hypothèque ou toute autre obligation.

La Société peut, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière estimées utiles à l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet social au sens le plus large du terme.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Ohio S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante US Dollars (USD 250,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et Gérance

Art. 12. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un «Gérant de Classe A» et d'un «Gérant de Classe B», associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération conformes à l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de son(leur) fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la société. Il(s) n'est(sont) responsable(s) que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cent (100) parts sociales par Ipanema III LLC, susmentionnée.

Les cent (100) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Evaluation et Frais

Le capital social est évalué à EUR 18.324,- (taux de change (median price) du 15 avril 2010: USD 1,- = EUR 0,73296).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg; et
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - Claude Faber, expert-comptable, né le 20 décembre 1956, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société;
 - Didier Kirsch, expert-comptable, né le 9 Février 1964 à Thionville (France), résidant professionnellement au 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société;
 - Johannes Burger, avocat, né le 30 août 1960, à Bregenz (Autriche), résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant que gérant de Classe B de la Société; et
 - Heinz Grabher, avocat, né le 11 janvier 1958 à Lustenau (Autriche), résidant à Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Autriche, en tant que gérant de Classe B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ludovic Samonini, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 avril 2010, LAC / 2010 / 16551. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme -

Senningerberg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010055825/268.

(100057466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

CA.P.EQ. Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.238.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056532/10.

(100056825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Maldovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maldovan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056518/11.

(100056790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Ivanhoe Zhengzhou Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.787.

In the year two thousand and ten,
on twenty-sixth day of the month of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

"Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 109.039 and having a share capital of EUR 8,912,500.-,

here represented by Mr Kuy Ly Ang, residing in Luxembourg, manager of said company with individual signing power.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Ivanhoe Zhengzhou Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 05 March 2010, in the process of being formalised and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1.- To cancel the current par value of the five hundred (500) existing shares of the Company;
- 2.- To convert the Company's corporate capital from its current currency of Euro (EUR) into United States Dollars (USD) at the conversion rate of ONE EURO (1.- EUR) equals ONE point THIRTY-SEVEN FIFTY-SIX UNITED STATES DOLLARS (1.3756 USD), so that the corporate capital will forthwith be set at SEVENTEEN THOUSAND HUNDRED AND NINETY-FIVE UNITED STATES DOLLARS (17.195,- USD) and to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD).
- 3.- To increase the corporate capital by an amount of EIGHT HUNDRED FIVE UNITED STATES DOLLARS (805,- USD) in order to raise it from its current amount presently converted from SEVENTEEN THOUSAND HUNDRED AND NINETY-FIVE UNITED STATES DOLLARS (17.195,- USD) to an amount of EIGHTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (18.000,- USD) without increasing the number of shares which will remain five hundred (500) and by way of contribution in cash.
- 4.- To fix a new par value of the five hundred (500) existing shares so that the subscribed share capital of EIGHTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (18.000,- USD) should be represented by five hundred (500) shares having each a par value of THIRTY-SIX UNITED STATES DOLLARS (36,- USD) all fully paid up in cash.
- 5.- To amend Article SIX (6) paragraph one of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the prenamed currency, the par value change and capital increase and to give it henceforth the following wording:

Art. 6 (paragraph one). "The Company's share capital is set at EIGHTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (18.000,- USD) represented by five hundred (500) shares with a par value of THIRTY-SIX UNITED STATES DOLLARS (36,- USD) per share, each share fully paid up."

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to cancel the current par value of the five hundred (500) existing shares of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolved to convert the Company's corporate capital from its current currency of Euro (EUR) into United States Dollars (USD) at the conversion rate of ONE EURO (1.- EUR) equals ONE point THIRTY-SEVEN FIFTY-SIX UNITED STATES DOLLARS (1.3756 USD), so that the corporate capital will forthwith be set at SEVENTEEN THOUSAND HUNDRED AND NINETY-FIVE UNITED STATES DOLLARS (17.195,- USD).

The Manager or as the case may be the Board of Managers of the Company is especially empowered to proceed to the inscription therefore required, as well as to have all documents and books of the Company changed from Euro (EUR) into UNITED STATES DOLLARS (USD).

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of EIGHT HUNDRED FIVE UNITED STATES DOLLARS (805,- USD) in order to raise it from its current amount presently converted from SEVENTEEN THOUSAND HUNDRED AND NINETY-FIVE UNITED STATES DOLLARS (17.195,- USD) to an amount of EIGHTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (18.000,- USD) without increasing the number of shares which will remain five hundred (500) and by way of contribution in cash.

Proof of said contribution in cash, made by the sole shareholder, in a aggregate amount of EIGHT HUNDRED FIVE UNITED STATES DOLLARS (805,- USD) was handed over to the undersigned notary who expressly states this.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to fix a new par value of the five hundred (500) existing shares so that the subscribed share capital of EIGHTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (18.000,- USD) should be represented by five hundred (500) shares having each a par value of THIRTY-SIX UNITED STATES DOLLARS (36,- USD) fully paid up in cash.

All necessary powers are granted to the Manager or as the case may be to the Board of Managers of the Company to proceed to the exchange of the five (500) hundred shares with the former par value against the same number of shares with a par value of THIRTY-SIX UNITED STATES DOLLARS (36,- USD).

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend Article SIX (6) paragraph one of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the prenamed currency, capital increase and the par value change so to give it henceforth the following wording:

Art. 6. (paragraph one). "The Company's share capital is set at EIGHTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (18.000,-USD) represented by five hundred (500) shares with a par value of THIRTY-SIX UNITED STATES DOLLARS (36,- USD) per share, each share fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this document deed are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le vingt-six mars.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.039, ayant un capital social de EUR 8.912.500,-,

ici représentée par Monsieur Kuy Ly Ang, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "Ivanhoe Zhengzhou Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 5 mars 2010, en voie de formalisation et d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1.- Suppression de l'actuelle valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société;
- 2.- Conversion du capital social de la Société de sa devise actuelle, à savoir de l'Euro (EUR) en Dollars des Etats-Unis (USD), au taux de conversion, à savoir UN EURO (1.- EUR) équivaut à UN virgule TRENTE-SEPT CINQUANTE SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (1,3756 USD), de sorte que le capital social souscrit de la Société soit dorénavant fixé à DIX-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (17.195.- USD) et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro (EUR) en Dollars des Etats-Unis (USD).
- 3.- D'augmenter le capital social d'un montant de HUIT CENT CINQ DOLLARS DES ETATS-UNIS (805.- USD) en vue de le porter de son montant actuellement converti de DIX-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (17.195.- USD) à un montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (18'000.- USD), sans augmenter le nombre de parts sociales, lequel restera cinq cents (500) et par moyen d'apport en numéraire.
- 4.- De fixer une nouvelle valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales nouvelles, de sorte que le capital social souscrit d'un montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (18'000.- USD) sera représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (36.- USD) toutes entièrement libérées en numéraire.
- 5.- De modifier l'article six (6) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite conversion, le changement de la valeur et l'augmentation de capital, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à DIX-HUIT MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (18'000.- USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (36.- USD) par part sociale, chacune entièrement libérée."

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de supprimer l'actuelle valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de convertir le capital social de la Société de sa devise actuelle, à savoir de l'Euro (EUR) en Dollars des Etats-Unis (USD), au taux de conversion, à savoir UN EURO (1.- EUR) équivaut à UN virgule TRENTE-SEPT CINQUANTE SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (1,3756 USD), de sorte que le capital social souscrit de la Société soit dorénavant fixé à DIX-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (17.195.- USD).

A cet effet le gérant ou selon le cas, le conseil de gérance est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription qui s'impose et de changer tous les livres et documents de la Société de l'Euro (EUR) en DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD).

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de HUIT CENT CINQ DOLLARS DES ETATS-UNIS (805.- USD) en vue de le porter de son montant actuellement converti de DIX-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (17.195.-USD) à un montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (18'000.- USD), sans augmenter le nombre de parts sociales, lequel restera à cinq cents (500) et par moyen d'un apport en numéraire.

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de HUIT CENT CINQ DOLLARS DES ETATS-UNIS (805.- USD) fait par l'associé unique a été remise au notaire soussigné qui la constate expressément.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de fixer une nouvelle valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales nouvelles, de sorte que le capital social souscrit d'un montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (18'000.- USD) sera représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (36.- USD) toutes entièrement libérées en numéraire.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant ou selon le cas, au conseil de gérance de la Société pour procéder à l'échange des cinq cents (500) parts sociales de l'ancienne valeur nominale contre le même nombre de parts sociales d'une valeur de TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (36.-USD).

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article six (6) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite conversion, le changement de la valeur et l'augmentation de capital, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à DIX-HUIT MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (18'000.- USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (36.- USD) par part sociale, chacune entièrement libérée."

55003

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. L. ANG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3954. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010057035/173.

(100057478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

HBI Regensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.271.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Regensburg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118271 and having a share capital of thirty thousand seven hundred and fifty euro (EUR 30,750) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty-nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 889,750) in order to bring the share capital from its current amount of thirty thousand seven hundred and fifty euro (EUR 30,750), represented by six hundred and fifteen (615) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to nine hundred twenty thousand and five hundred euro (EUR 920,500) by way of issuance of seventeen thousand seven hundred and ninety-five (17,795) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

55004

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty-nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 889,750) in order to bring the share capital from its current amount of thirty thousand seven hundred and fifty euro (EUR 30,750), represented by six hundred and fifteen (615) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to nine hundred twenty thousand and five hundred euro (EUR 920,500) by way of issuance of seventeen thousand seven hundred and ninety-five (17,795) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of eight hundred eighty-nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 889,750) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of eight hundred eighty-nine thousand seven hundred and eighty-five euro seventy-one cents (EUR 889,785.71) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of eight hundred eighty-nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 889,750) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of thirty-five euro seventy-one cents (EUR 35.71) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of eight hundred eighty-nine thousand seven hundred and eighty-five euro seventy-one cents (EUR 889,785.71) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" 5.1. The corporate capital is fixed at nine hundred twenty thousand and five hundred euro (EUR 920,500) represented by eighteen thousand four hundred and ten (18,410) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred and twenty-five euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarretton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Regensburg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118271 et dont le capital social s'élève à trente mille sept cent cinquante euros (EUR 30.750) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 889.750) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente mille sept cent cinquante euros (EUR 30.750), représenté par six cent quinze (615) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à neuf cent vingt mille cinq cents euros (EUR 920.500) par l'émission de dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze (17.795) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 889.750) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente mille sept cent cinquante euros (EUR 30.750), représenté par six cent quinze (615) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à neuf cent vingt mille cinq cents euros (EUR 920.500) par l'émission de dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze (17.795) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 889.750) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq euros soixante et onze cents (EUR 889.785.71) est à affecter comme suit:

(i) un montant de huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 889.750) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de trente-cinq euro soixante et onze cents (EUR 35,71) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq euros soixante et onze cents (EUR 889.785.71) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à neuf cent vingt mille cinq cents euros (EUR 920.500), représenté par dix-huit mille quatre cent dix (18.410) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR

771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille deux cent vingt-cinq euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1276. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010057004/171.

(100057753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Equinox Investment Company S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.976.

L'an deux mil dix, le vingt deux mars

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire du présent acte,

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en commandite par actions dénommée "Equinox Investment Company S.c.p.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 35, Bld du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 4.663,

et les statuts ont été modifiés suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 2 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 43.567, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 48.459, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 1^{er} août 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 4.782, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le susdit notaire en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 43.161, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 15.895, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 39.096, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 51.817, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 20 janvier 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 14.658, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C de 2005, page 667, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 16 février 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 31.835, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 65.465, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 27 février 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 53.402, respectivement suivant acte modificatif des statuts reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 69.444, respectivement suivant acte modificatif des statuts reçu par le notaire soussigné en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 31.826, respectivement suivant acte modificatif reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C de 2009, page 5.372.

La séance est présidée par Mr Federico FRANZINA, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire de l'assemblée Mr Riccardo ZORZETTO, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur de l'assemblée Melle Emmanuelle BRULE, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés ci-après par le "bureau".

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.: La présente assemblée a été convoquée par courrier spécial le 5 mars 2010 adressé à tous les actionnaires de la société, étant donné que toutes les actions de la société sont nominatives. La preuve de la convocation a été déposée au bureau

II. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les 15.500 actions B d'une valeur nominale de EUR 2 chacune (alloué au gérant) sont dûment représentées à la présente assemblée, et 59.664 actions remboursables A d'une valeur nominale de EUR 2 chacune (allouées aux associés commanditaires) sur les 73.219 actions remboursables A en circulation, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour mentionné ci-après sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence après signature "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent acte avec les pouvoirs pour être enregistrée en même temps.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation de la Société
2. Nomination de Equinox en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, et après délibération, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés, les résolutions suivantes:

Les résolutions suivantes ont été prises unanimement par les actionnaires.

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation avec effet au jour des présentes.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer la société Equinox, avec siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de liquidateur de la société.

L'assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est légalement requise.

Le liquidateur est dispensé par l'assemblée de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, R. ZORZETTO, E. BRULE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 mars 2010, LAC/2010/12872: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 April 2010.

Référence de publication: 2010056969/83.

(100057630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.504.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 avril 2010 que Le Plaza Basel AG a transféré ses 500 parts sociales à

- BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129624.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l. 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010056716/20.

(100056763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Sunray Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.346.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 14 janvier 2010 que la cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010056558/16.

(100057154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Winni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 25.394.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 1^{er} avril 2010 que la cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010056559/16.

(100057158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.
